

AUTRES DIPLÔMES

Enseignements spécifiques proposés par la Maison des
Langues à destination des ETUDIANTS
INTERNATIONAUX en programme d'échange.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2026-2027.

Vu l'avis du conseil de faculté du ... / ... / ...

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 30 /06 / 2026

Présentation de la formation :

MENTION/INTITULÉ DU DIPLOME	Enseignements spécifiques dédiés aux étudiants internationaux
PARCOURS-TYPE	Non concerné
NIVEAU(X)	☐ 1 ^{ère} année ☐ 2 ^{ème} année ☐ 3 ^{ème} année ☒ Non concernée
DOMAINE	☐ DEG (Droit, économie, gestion) // ☒ ALL (Art, lettres, langues) // ☒ SHS (Sciences humaines et sociales) // ☒ STS (Sciences, technologies et santé)
RÉGIME(S)	☒ formation initiale ☐ formation continue ☐ formation initiale par apprentissage ☐ formation continue en alternance
MODALITÉS	☒ présentiel ☒ distanciel ☒ hybride

RÉFÉRENTS / CONTACTS	RESPONSABLE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Prénom + NOM Mail : GESTIONNAIRE(S) PÉDAGOGIQUE(S) : Prénom + NOM Mail :
-----------------------------	---

Préambule :

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le Règlement Général des Études de l'établissement (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

Les dispositions générales sont fixées dans le RGE - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités particulières à préciser le cas échéant Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée en particulier pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex : certification...)	Cours ouverts à tous les étudiants internationaux en programme ou hors programme d'échanges. Dans le cas des étudiants hors programme d'échanges, ces cours sont proposés en UEL.
---	---

1.2 L'inscription pédagogique

Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE

Modalités complémentaires à préciser	• Lieu(x) de l'inscription : campus du Moufia, service des relations internationales et de la coopération régionale • Dates d'inscription : selon le jour d'arrivée des étudiants dans l'île • L'inscription pédagogique aux différents cours spécifiques encadrés par la Maison des Langues devra se faire au plus tard le 15 septembre pour le premier semestre. Pour le second semestre, la date correspondra à la date de la journée d'accueil des étudiants internationaux. • Les inscriptions sont limitées à trois UE maximum par étudiant par semestre. • Modalités de changement du contrat pédagogique : Il est possible de modifier l'inscription pédagogique aux cours spécifiques, avec l'accord des responsables des deux universités, jusqu'à 4 semaines après le début des cours.
---	---

1.3 Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante est obligatoire pour les étudiants inscrits en Licence et en Licence professionnelle - Les éléments à indiquer ici doivent être conformes au RGE.

Modalités de suivi du contrat pédagogique et modalités d'accompagnement de l'étudiant au sein de la formation/composante à préciser	Non concerné
Types d'aménagement proposés par la formation	Non concerné

1.4 Objectifs de la formation

Objectifs de la formation	Ces cours permettent aux étudiants internationaux de - parfaire leur maîtrise de la langue française (UE1+UE8) - comprendre des différences entre des systèmes linguistiques variés (UE4) - obtenir une connaissance de base de la langue créole (UE2+UE9) - obtenir une connaissance de base de la société et nature réunionnaise (UE5,6 + UE12,13) - entrer dans un échange linguistique et culturel avec les étudiants réunionnais (UE3,7 + UE10,14)
----------------------------------	--

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	2 semestres
Nombre d'UE	14 (soit 7 UE par semestre)
Volume horaire étudiant de la formation par année	Non concerné

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) en annexe.

INTITULE DES UE	NOMBRE d'HEURES	ECTS
Semestre 1		
UE 1 : FLE (Français Langue Étrangère et sur Objectif Universitaire) : 3 groupes maximums selon les niveaux et le nombre d'étudiants	30 h TD	4
UE 2 : Créole Langue Etrangère 2 groupes si nombre d'inscrits supérieur à 30 étudiants	30 h TD	4
UE 3 : Atelier de conversation - Ambassadeur linguistique • Atelier de conversation en anglais • Atelier de conversation en espagnol	20h TD 20h TD	3 3
UE 4 : Tandem bilingue • Tandem Français / Anglais • Tandem Français / Allemand • Tandem Français / Espagnol La langue est à choisir lors de l'inscription pédagogique.	20h TD 20h TD 20h TD	2 2 2
UE 5 : Reuniones Natural Environment and Volcanology 1 seul groupe d'un nombre max. de 40 étudiants dans le nord (Les 40 premiers à avoir inscrit le cours lors de l'inscription pédagogique, Priorité aux étudiants uniquement présents au semestre 1) Une série de séminaires de 1h30 selon le nombre d'intervenants	20h CM	3
UE 6 : Introduction aux sociétés de la Réunion	15h CM	2
UE 7: Francophonie, littérature et cinéma	8h CM 8h TD	3

Semestre 2

UE 8 : FLE (Français Langue Étrangère et sur Objectif Universitaire) : 2 groupes maximums selon les niveaux et le nombre d'étudiants	30h TD	4
UE 9 : Créole Langue Etrangère 2 groupes si nombre d'inscrits supérieur à 30 étudiants	30 h TD	4
UE 10 : Atelier de conversation - Ambassadeur linguistique • Atelier de conversation en anglais • Atelier de conversation en espagnol	20h TD 20h TD	3 3
UE 11 : Tandem bilingue • Tandem Français / Anglais • Tandem Français / Allemand • Tandem Français / Espagnol La langue est à choisir lors de l'inscription pédagogique.	20h TD 20h TD 20h TD	2 2 2
UE 12 : Reunionese Natural Environments and Volcanology (Les 40 premiers à avoir inscrit le cours lors de l'inscription pédagogique) Une série de séminaires de 1h30 selon le nombre d'intervenants	20 h CM	3
UE 13 : Introduction aux sociétés de la Réunion	15h CM	2
UE 14 : Les classiques de la littérature française adaptés au cinéma 1 seul groupe d'un nombre max. de 40 étudiants	15h TD	3

SAUF INDICATION CONTRAIRE, LE NOMBRE DES ETUDIANTS PAR TD EST LIMITÉ À 30.

2.3 Assiduité aux enseignements

Assiduité aux Cours Magistraux (CM) :	☒ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Dirigés (TD) :	☒ obligatoire ☐ facultative
Assiduité aux Travaux Pratiques (TP) :	☐ obligatoire ☐ facultative
Assiduité autre, le cas échéant – à préciser	☐ obligatoire ☐ facultative

Dispense d'assiduité	Selon le règlement général des études de l'UR
Modalités et justificatifs d'absence	Les justificatifs sont à transmettre par mail à la Maison Des Langues ou via la boîte aux lettres si l'envoi par mail est impossible.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

Les règles d'acquisition indiquées doivent être conformes au RGE.

ECUE Éléments Constitutifs d'Unité d'Enseignement (Le cas échéant)	Obtention si la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20
UE Unités d'Enseignement	Obtention si la note obtenue est égale ou supérieure à 10/20
BCC Blocs de connaissances et de compétences	Non concerné
Semestre	Non concerné
Année	Non concerné
Diplôme	Non concerné

3.2 Compensation

Les modalités indiquées doivent être conformes au RGE

Modalités de compensation	Ne s'agissant pas des UE menant à un diplôme, les UE ne sont pas compensables entre elles.
----------------------------------	--

3.3 Capitalisation

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Modalités de capitalisation/conserveration	Non concerné
---	--------------

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE

Les modalités de convocation et les conditions d'accès aux épreuves	Selon le règlement général des études de l'UR
--	---

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 Modalités d'examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

En complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation, préciser les modalités relatives à la session de rattrapage.

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
a) Évaluation terminale	selon les MCC de chaque UE
b) Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	selon les MCC de chaque UE
c) Évaluation continue intégrale	selon les MCC de chaque UE

4.2.2 Absences aux examens

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Absence aux évaluations continues	ABJ ABI DEFAILLANT
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage	Non concerné

5. Résultats

5.1 Les jurys

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de délibération	Non concerné
----------------------------------	--------------

5.2 Communication des résultats

Les éléments indiqués doivent être conformes au RGE.

Modalités de communication des résultats	L'enseignant rend les copies du contrôle continu à l'étudiant en lui communiquant sa note. Le relevé de notes est communiqué par mail à l'étudiant à la fin de chaque semestre par le SRICR.
---	--

5.3 Le redoublement

Pour la Licence, le redoublement est de droit.

Modalités de redoublement	Non concerné.
----------------------------------	---------------

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

Non concerné

6.2 Mesures transitoires

Non concerné.